

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (garderie) POUR LA RENTREE SEPTEMBRE 2025

Chers parents,

Il est impératif d'inscrire votre (vos) enfant(s) à la semaine sur le portail famille .Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à me contacter.(06 45 35 42 06)

Ainsi vous aurez accès aux 2 possibilités pour vos inscriptions → GARDERIE MATIN

→ GARDERIE SOIR

Il faudra faire votre réservation avant le jeudi midi pour la semaine suivante.

Ceci est très important car cela permettra aux mairies de gérer au mieux le personnel encadrant et permettra un meilleur accueil de vos enfants.

Attention, il ne faudra pas oublier de désinscrire votre enfant en cas d'absence.

Vous trouverez ci-joint les documents à retourner dès la rentrée.

Vous devez impérativement joindre le dossier complet:

- Règlement intérieur signé
- Fiche d'inscription remplie entièrement
- Photocopie des vaccins
- Assurance responsabilité civile
- Quotient familial
- Fiche carte d'adhésion Familles Rurales

Concernant le règlement des factures vous avez la possibilité de régler par virement bancaire, espèces, CESU ou chèque.

Le tarif est fixé en fonction du quotient familial

- 75 cts la demi-heure pour un quotient supérieur à 900 €
- 55 cts la demi-heure pour un quotient inférieur à 900€

Identifiant international de compte bancaire						
						BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1548 9048 0800 0644 9350 156						CMCIFR2A
Domiciliation CCM LA FLECHE 2 PLACE LAZARE DE BAIF 72200 LA FLECHE  08 20 09 75 27 (Service 0,12 €/min + prix appel)						Titulaire du compte (Account Owner) FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE BAZOUGES SUR LE LOIR LIEU DIT LA MOIZANDIERE 72200 BAZOUGES SUR LE LOIR
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.						PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter : -

Mme Isabelle Bars 06 45 35 42 06 mail : periscolairefr@gmail.com

ou Mme Jocelyne Lefebvre 06 77 64 38 13 famillesloisirs72@gmail.com



Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Sexe :
Date de naissance :
Né(e) à :
Date inscription :

Nom de la structure :
Ecole :
Classe :

Est-il assuré : Assureur :
N° Contrat : Début : Fin :

Certificat médical : Autorisation d'intervention médical :
Autorisation de Filmer : Autorisation de rentrer seul :
Allergie repas:

Personnes à prévenir en cas d'accident

Personnes habilitées à récupérer l'enfant

.....
.....
.....
.....

Nom du responsable : **Né(e) le :**

Prénom du responsable : Situation familiale :

Email : Adresse :

Ville :

Tél. Domicile : Tél. Professionnel : Tél. Portable :

CAF : N° CAF : Régime :

PERE : Nom : Prénom : Né le :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile : Tél. Professionnel : Tél. Portable :

MERE : Nom : Prénom : Née le :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile : Tél. Professionnel : Tél. Portable :

Observations :

Je soussigné(e)

déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus

Fait à , le : / / Signature

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM :
 PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :
 GARCON FILLE

DATES ET LIEU DU SEJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT;
 ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	O U I	N O N	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérite					
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				R.O.R.	
Ou DT Polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	
B.C.G.					
D.T.C.P.					
Pentavac				MONOTEST	
Prévenar					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATHISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				

ALLERGIES ASTHME oui non

MEDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non

AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRES :

FI013

LES DIFFICUTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, OPERATIONS, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE.

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES, ETC...
PRECISEZ.

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOM :
ADRESSE PENDANT LE SEJOUR :

TEL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :
NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT(facultatif).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.

Date :

Signature

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
CORDONNEES DE LA STRUCTURE**

FAMILLES RURALES
DE BAZOUGES/LOIR 40 RUE DU 8 MAI
72200 BAZOUGES SUR LE LOIR
Tél. : 02 43 94 23 72 Fax : Email :

OBSERVATIONS

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire multi-sites

L'accueil périscolaire multi-sites est organisé par les communes de Bazouges Cr  sur Loir, La Chapelle d'Align  et Crosmi res et est anim  par leur personnel communal respectif.

Il est géré par l'association Familles Rurales de Bazouges sur le Loir sous la direction de madame Isabelle Bars.

Fonctionnement : Sont accueillis les enfants de 2 ans révolus jusqu'à 12 ans inclus.

Inscriptions :

- Sont faites par les familles, par internet, avec le portail familles <https://afr-bazouges-le-tel-familles.fr>. Les codes d'accès vous seront envoyés par mail lors de la première inscription par Madame Isabelle Bars. En cas de perte, faire une nouvelle demande auprès de celle-ci par mail periscolairefr@gmail.fr ou par SMS au 06.45.35.42.06.
 - Les inscriptions sont à compléter chaque semaine avant le jeudi 12h00 qui précède.

Désinscription : Le faire soit par le portail famille quand cela est possible, sinon soit par mail ou SMS à la directrice.

Accueil : L'accueil des enfants de fait du lundi au vendredi (voir annexe pour les jours ouvrés de chaque commune).

Adhésion : La carte d'adhésion Familles Rurales sera facturée en janvier pour l'année scolaire. Cette carte est valable au sein de toutes les associations Familles Rurales en France et n'est payable qu'une seule fois dans l'année.

Facturation : Elle sera établie à partir du temps de présence des enfants.

- Notre tarif est applicable selon le quotient familial, document CAF à nous fournir tous les ans lors de la rentrée scolaire (à défaut, le tarif maximum sera appliqué) :

→ QF inférieur à 900 = 0.55€ par demi-heure

→ QF supérieur à 900 = 0.75€ par demi-heure

- Toute demi-heure entamée sera facturée
 - Tout retard, à partir de l'heure de fin d'accueil, entraînera une majoration de 10€.
 - Pour tout retard de paiement au-delà de 2 mois, votre dossier sera transmis à la mairie de votre commune pour toute voie de recouvrement (les frais de dossier seront à votre charge). Et si aucun accord n'était trouvé, votre enfant sera exclu de l'accueil périscolaire.

Pause goûter : Fourni et facturé par la mairie uniquement à Crê sur Loir.

Horaires : Voir annexe

Discipline : Pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire, il est demandé à chacun de se conformer aux horaires mentionnés ; les enfants n'étant plus sous la responsabilité de l'accueil périscolaire après sa fermeture.

Chaque enfant accueilli doit avoir une attitude respectueuse envers ses camarades et le personnel de l'équipe d'animation. En cas de non-respect, l'exclusion de l'accueil périscolaire peut être prononcée sans remboursement.

La Directrice :

- 1/ Informera les parents sur les difficultés rencontrées, des axes d'amélioration seront contractualisés entre les trois parties.
- 2/ Informera les institutions concernées (mairies et l'association Familles Rurales)
- 3/ Pourra prononcer une exclusion temporaire (une journée)
- 4/ Pourra prononcer une exclusion définitive si aucune amélioration n'est constatée.

Usagers : Les seules personnes autorisées à entrer dans l'enceinte du périscolaire s'énumèrent comme suit :

- Le maire et les membres du conseil municipal en exercice,
- Le personnel communal,
- Les enfants inscrits,
- Le personnel enseignant des écoles et leurs intervenants,
- Les personnes appelées à des opérations d'entretien, de sécurité ou de contrôle,
- Les membres de l'association Familles Rurales de Bazouges sur le Loir.

En dehors de ces personnes, seul le maire ou son représentant peut autoriser l'accès aux locaux.

Il est absolument interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du bâtiment et au sein de la cour, même en dehors des heures d'utilisation par les enfants. Aucun animal ne doit y pénétrer.

Obligations du personnel : Le personnel est responsable des enfants dès qu'ils leur sont confiés et ce jusqu'à l'heure de fermeture. De ce fait, après cet horaire, et en l'absence de manifestation des parents, ils sont déchargés de leur mission et doivent avoir recours à la police ou gendarmerie pour la poursuite de la prose en charge de l'enfant ou à une décision du Procureur de la République.

Le personnel doit être en mesure de créer un climat sécurisant, affectif, de vie collective. Prévenir toute agitation et faire preuve d'autorité, ramener le calme si nécessaire, en se faisant respecter des enfants et en les respectant.

Assurances : Une assurance individuelle « responsabilité civile » est obligatoire, document à fournir tous les ans lors de la rentrée scolaire. L'assurance de la commune complète celle souscrite par les responsables des enfants.

En cas d'accident d'un enfant, le personnel a l'obligation de :

- En cas de blessures bénignes, une pharmacie permet d'apporter les premiers soins,
- En cas de maladie persistante, le surveillant fait appel aux parents,
- En cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le surveillant fait appel aux urgences médicales (pompiers 18, SAMU 15), et prévient les parents.

Consignes sanitaires : Chaque enfant inscrit doit avoir ses vaccinations à jour. Aucun médicament ne pourra être amené à l'accueil périscolaire.

Contacts :

Isabelle Bars Directrice	Mairie de Crosmières	Mairie de La Chapelle d'Aligné	Mairie de Crê sur Loir	Mairie de Bazouges sur le Loir
06.45.35.42.06	02.43.45.83.49	02.43.45.51.67	02.43.45.32.05	02.43.45.32.20

L'inscription des enfants à l'Accueil périscolaire implique l'acceptation de ce règlement intérieur.

Fait à

Le

Les maires
Mr DENIS



La directrice
Mme Bars

Les parents ou le
représentant légal
« Lu et approuvé »

Mr DESLANDEZ



Mr DE SAGAZAN

Présidente de l'association

Familles Rurales Mme LEFEBVRE



Familles rurales
vivre mieux!

Association
Bazouges-s/-Le Loir